

**COMMUNE DE HOCHSTETT**  
**PROCES VERBAL**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**7 AVRIL 2021**

**Sous la présidence de M. Clément JUNG, Maire**

**Présents** : LAUGEL Antoine, SCHWARTZ Bernard, BURG Daniel, Didier JULIANI, LEBEAU Marie-José, LE GOUGNE Véronique, ROESCH Caroline, WENDLING Cyril.

**Absents excusés** : Monsieur REISS Daniel a donné procuration à Monsieur Clément JUNG et Madame SANDER Aline a donné procuration à Monsieur Bernard SCHWARTZ

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 MARS 2021**

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents à ladite réunion.

**2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Bernard SCHWARTZ est nommé secrétaire de la séance de ce jour.

**3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2020**

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de Haguenau pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020;
- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections du budget Principal
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec le compte administratif,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Trésorier de Haguenau n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité (dont 2 procurations dans le comptage des voix)

**4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Maire présente aux élus le Compte Administratif Principal 2020 de la Commune de Hochstett appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal,

- **considérant** que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées

\* **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par le Maire et arrêté comme suit :

Section d'investissement

Dépenses :	15 404,68
Recettes :	<u>170 984,04</u>
<b>Excédent:</b>	<b>155 579,36</b>

Section de fonctionnement

Dépenses :	74 942,14
Recettes :	<u>447 371,98</u>
<b>Excédent :</b>	<b>372 429,84</b>

**EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES 528 009,20 €**

**Constatant** que le compte administratif présente

un excédent d'investissement de	155 579,36 €
un excédent de fonctionnement de	372 429,84 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement 2020 comme suit :

- 001 Excédent d'investissement 155 579,36 €
- 002 Excédent de fonctionnement 372 429,84 €

Monsieur Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

Adoptée à l'unanimité (dont 2 procurations dans le comptage des voix)

## 5. BUDGET PRIMITIF 2021

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2021 dressé par lui appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet :

**Décide** à l'unanimité des membres présents

**D'arrêter** le budget primitif comme suit :

• Section de fonctionnement

Dépenses	476 000 €
Recettes	476 000 €

• Section d'investissement

Dépenses	500 000 €
Recettes	500 000 €

**RECONNAIT ET APPROUVE** les états annexés au budget, à savoir : L'état des emprunts, l'état du personnel et les informations statistiques.

**ARRETE** le détail de l'article 6574 « Subventions » conformément à l'état joint au Budget Primitif

Adoptée à l'unanimité (dont 2 procurations dans le comptage des voix)

## **6. RUE DU LOHBERG : POSE DE MIROIRS**

A la suite de la mise en place d'un STOP dans la Rue du Lohberg fin de l'année 2020, les riverains de cette dernière estiment que ce n'est pas suffisant en matière de sécurité et que la visibilité n'est pas satisfaisante pour s'engager dans la Rue du Village.

De ce fait, ils pensent que l'installation d'un jeu de miroir(s) réglerait ce problème.

Adoptée à l'unanimité (dont 2 procurations dans le comptage des voix)